



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



146^e ASSEMBLÉE DE L'UIP
المنامة، البحرين
MANAMA, BAHREÏN
11-15 MARS 2023 - ١٠-١١ مارس ٢٠٢٣

146^e Assemblée de l'UIP Manama (11-15 mars 2023)

Commission permanente
du développement durable

C-II/146/DR.am
6 mars 2023

L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts

Amendements au projet de résolution présentés dans les délais statutaires par les délégations de l'Afrique du Sud, du Canada, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, de la Lituanie, du Nicaragua, du Pakistan, des Philippines, de la République de Corée, de la Roumanie, de Singapour, de la Suisse, de la Thaïlande, de la Türkiye, de l'Ukraine et du Viet Nam

TITRE DE LA RÉOLUTION

Modifier le titre existant comme suit :

[Sans incidence sur le français.]

(Indonésie)

Modifier le titre existant comme suit :

L'action des parlements ~~en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts~~ **pour le maintien et le renforcement de la capacité des forêts et du secteur forestier à relever le défi mondial de la lutte contre les changements climatiques**

(Fédération de Russie)

PRÉAMBULE

Alinéa 1

Modifier l'alinéa existant comme suit :

1) *rappelant* l'Accord de Paris de 2015, notamment son objectif de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et en particulier son Article 5, qui appelle les Parties à prendre des mesures pour conserver et renforcer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre, notamment les forêts, et les invite à élaborer des démarches générales en vue de réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, à établir des mesures d'incitation positive pour favoriser la gestion durable des forêts ~~et à accroître les stocks de carbone forestiers,~~ **ainsi qu'à accroître la séquestration du carbone et à réduire les émissions dans les forêts,**

(Canada)

F

#IPU146

Modifier l'alinéa existant comme suit :

1) *rappelant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et* l'Accord de Paris de 2015, notamment son objectif de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et en particulier son Article 5, qui appelle les Parties à prendre des mesures pour conserver et renforcer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre, notamment les forêts, et les invite à élaborer des démarches générales en vue de réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, à établir des mesures d'incitation positive pour favoriser la gestion durable des forêts, et à accroître les stocks de carbone forestier,
(Égypte)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

1) *rappelant* l'Accord de Paris de 2015, notamment son objectif de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et en particulier son Article 5, qui appelle les Parties à prendre des mesures pour conserver et renforcer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre, notamment les forêts, et les invite à élaborer des démarches générales en vue de réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, à établir des mesures d'incitation positive pour favoriser **que les pays en développement s'engagent en faveur de** la gestion durable des forêts, et à accroître les stocks de carbone forestier,
(Indonésie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

1) *rappelant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et* l'Accord de Paris de 2015, notamment son objectif de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et en particulier son Article 5, qui appelle les Parties à prendre des mesures pour conserver et renforcer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre, notamment les forêts, et les invite à élaborer des démarches générales en vue de réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, à établir des mesures d'incitation positive pour favoriser la gestion durable des forêts, et à accroître les stocks de carbone forestier,
(Pakistan)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

1) *rappelant* l'Accord de Paris de 2015, notamment son objectif de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et en particulier son Article 5, qui appelle les Parties à prendre des mesures pour conserver et renforcer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre, notamment les forêts, et les invite à élaborer, **mettre en œuvre et promouvoir** des démarches générales en vue de réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, à établir des mesures d'incitation positive pour favoriser la gestion durable des forêts, et à accroître les stocks de carbone forestiers, **en particulier dans les pays en développement**,
(Afrique du Sud)

Alinéa 2

Modifier l'alinéa existant comme suit :

2) *ayant présentes à l'esprit* les conclusions des Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques qui se sont tenues à Glasgow (COP26) et à Charm el-Cheikh (COP27), et prenant note de la contribution à l'action en faveur des forêts apportée par la *Déclaration des*

dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, dans laquelle plus de 140 pays se sont engagés à faire cesser et à inverser la déforestation et la dégradation des terres d'ici à 2030 tout en œuvrant en faveur du développement durable et en promouvant une transformation rurale inclusive, notamment par la gestion durable des forêts, **ainsi que des conclusions du Groupe de travail III du GIEC sur l'atténuation et de ses recommandations en vue de réduire la déforestation et d'accroître le reboisement,**

(Égypte)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

2) *ayant présentes à l'esprit* les conclusions des Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques qui se sont tenues à Glasgow (COP26) et à Charm el-Cheikh (COP27), et prenant note de la contribution à l'action en faveur des forêts apportée par la *Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres*, dans laquelle plus de 140 pays se sont engagés à faire cesser et à inverser la déforestation et la dégradation des terres d'ici à 2030 tout en œuvrant en faveur du développement durable et en promouvant une transformation rurale **et des chaînes de valeur** inclusives, notamment par la gestion durable des forêts,

(Indonésie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

2) *ayant présentes à l'esprit* les conclusions des Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques qui se sont tenues à Glasgow (COP26) et à Charm el-Cheikh (COP27), et prenant note de la contribution à l'action en faveur des forêts apportée par la *Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres*, dans laquelle plus de 140 pays se sont engagés à **œuvrer de concert pour** faire cesser et à inverser la déforestation et la dégradation des terres d'ici à 2030 tout en œuvrant en faveur du développement durable et en promouvant une transformation rurale inclusive, ~~notamment par la gestion durable des forêts,~~

(Fédération de Russie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

2) *ayant présentes à l'esprit* les conclusions des Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques qui se sont tenues à Glasgow (COP26) et à Charm el-Cheikh (COP27), et prenant note de la contribution à l'action en faveur des forêts apportée par la *Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres*, dans laquelle plus de 140 pays se sont engagés à faire cesser et à inverser la déforestation et la dégradation des terres d'ici à 2030 tout en œuvrant en faveur du développement durable et en promouvant une transformation rurale inclusive, notamment par la gestion durable des forêts, **et ont réaffirmé les engagements financiers internationaux ainsi que la promotion des financements privés et de l'investissement en faveur de la conservation et de la restauration des forêts et de l'appui aux peuples autochtones et aux populations locales,**

(Afrique du Sud)

Nouvel alinéa 2bis

Ajouter, après l'alinéa 2, un nouvel alinéa comme suit :

2bis) soulignant que la mise en œuvre effective de la gestion durable des forêts dépend dans une large mesure de l'existence de ressources adéquates, notamment de fonds, de capacités renforcées et du transfert de technologies respectueuses de l'environnement et, en particulier, la nécessité de mobiliser des ressources financières accrues, y compris auprès de sources innovantes, pour les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que pour les pays dont l'économie est développée,

(Afrique du Sud)

Ajouter, après l'alinéa 2, un nouvel alinéa comme suit :

2bis) se réjouissant de l'adoption, en décembre 2022, du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal et de ses 4 objectifs et 23 cibles, en particulier de la cible 2 "Faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, côtiers et marins dégradés fassent l'objet d'une restauration effective, afin de renforcer la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, l'intégrité écologique et la connectivité",
(Suisse)

Ajouter, après l'alinéa 2, un nouvel alinéa comme suit :

2bis) attendant avec intérêt la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Dubaï (COP28), qui fera le point sur les conclusions des COP26 et COP27 en ce qui concerne la protection des forêts,
(Émirats arabes unis)

Alinéa 3

Modifier l'alinéa existant comme suit :

3) ~~rappelant les~~ **la** résolutions de l'UIP intitulées *Lutte contre les changements climatiques* (141^e Assemblée de l'UIP, Belgrade, octobre 2019) ~~et Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences~~ (142^e Assemblée de l'UIP, session en ligne, mai 2021), ainsi que la Déclaration de Nusa Dua intitulée *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques* (144^e Assemblée de l'UIP, Nusa Dua, mars 2022),
(Inde)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

3) ~~rappelant les~~ **la** résolutions de l'UIP intitulées **Changements climatiques, modèles de développement durable et énergies renouvelables (120^e Assemblée de l'UIP, Addis-Abeba, avril 2009)**, *Lutte contre les changements climatiques* (141^e Assemblée de l'UIP, Belgrade, octobre 2019) et *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences* (142^e Assemblée de l'UIP, session en ligne, mai 2021), ~~ainsi que~~ la Déclaration de Nusa Dua intitulée *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques* (144^e Assemblée de l'UIP, Nusa Dua, mars 2022), **ainsi que la Déclaration du Président de l'Assemblée sur les changements climatiques (116^e Assemblée de l'UIP, Nusa Dua, mai 2007),**
(Indonésie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

3) ~~rappelant les~~ **la** résolutions de l'UIP intitulées *Lutte contre les changements climatiques* (141^e Assemblée de l'UIP, Belgrade, octobre 2019) ~~et Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences~~ (142^e Assemblée de l'UIP, session en ligne, mai 2021), ainsi que la Déclaration de Nusa Dua intitulée *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques* (144^e Assemblée de l'UIP, Nusa Dua, mars 2022),
(Iran, République islamique d')

Modifier l'alinéa existant comme suit :

3) ~~rappelant les~~ **la** résolutions de l'UIP intitulées *Lutte contre les changements climatiques* (141^e Assemblée de l'UIP, Belgrade, octobre 2019) ~~et Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences~~ (142^e Assemblée de l'UIP, session en ligne, mai 2021), ainsi que la Déclaration de Nusa Dua intitulée *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques* (144^e Assemblée de l'UIP, Nusa Dua, mars 2022),
(Fédération de Russie)

Alinéa 4

Supprimer l'alinéa existant

(Türkiye)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) *guidée* par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et les Objectifs de développement durable (ODD), qui soulignent que la politique relative au climat, le développement durable, la réduction de la pauvreté et la paix universelle sont inextricablement liés, et en particulier par l'ODD 15, qui vise à "préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité", et par l'ODD 13, qui appelle à "prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions", **et par l'ODD 17, qui vise à "renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser"**,

(Indonésie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) *guidée* par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et les Objectifs de développement durable (ODD), qui soulignent que la politique relative au climat, le développement durable, la réduction de la pauvreté et la paix universelle sont inextricablement liés, et en particulier par l'ODD 15, qui vise à "préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité", **et par l'ODD 17, qui vise à "renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser"**,

(Iran, République islamique d')

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) *guidée* par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et les Objectifs de développement durable (ODD), qui soulignent que la politique relative au climat, ~~le développement durable~~, la réduction de la pauvreté et la paix universelle sont inextricablement liés **dans la réalisation du développement durable**, et en particulier par l'ODD 15, qui vise à "préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité", et par l'ODD 13, qui appelle à "prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions",

(République de Corée)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) *guidée* par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et les Objectifs de développement durable (ODD), qui soulignent que la politique relative au climat, le développement durable, **et la réduction de la pauvreté et la paix universelle** sont inextricablement liés, et en particulier par l'ODD 15, qui vise à "préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité", et par l'ODD 13, qui appelle à "prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions",

(Fédération de Russie)

Nouvel alinéa 4bis

Ajouter, après l'alinéa 4, un nouvel alinéa comme suit :

4bis) déterminée à mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, adopté par la 15^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en décembre 2022, en particulier la cible 2, qui vise la restauration d'au moins 30 % des écosystèmes dégradés d'ici à 2030, et la cible 3, qui demande que d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres soient effectivement conservées et gérées par le biais de systèmes d'aires protégées écologiquement représentatifs, bien reliés et gérés de manière équitable, et d'autres mesures efficaces de conservation par zone,

(Ukraine)

Alinéa 5

Supprimer l'alinéa existant

(Fédération de Russie, Inde)

Modifier l'alinéa existant comme suit et supprimer l'alinéa 6 :

5) *réaffirmant* la résolution 76/300 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui considère que le droit à un environnement propre, sain et durable fait partie des droits humains, **ainsi que la résolution 71/285 de l'Assemblée générale des Nations Unies, par laquelle le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) a été adopté,**

(Thaïlande)

Nouvel alinéa 5bis

Ajouter, après l'alinéa 5, un nouvel alinéa comme suit :

5bis) Notant que les entreprises privées sont également responsables de l'impact négatif de leur activité sur les droits de l'homme liés à l'environnement, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme,

(Ukraine)

Alinéa 6

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) *rappelant* ~~la les~~ résolutions ~~71/285~~ de l'Assemblée générale des Nations Unies, ~~par laquelle le~~ **71/285 relative au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) a été adopté, et 73/284 relative à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030),**

(Afrique du Sud)

Alinéa 7

Modifier l'alinéa existant comme suit :

7) ~~s'engageant à réaliser~~ **réalisant** ~~la vision commune énoncée dans le~~ **du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) "d'un monde dans lequel tous les types de forêts et d'arbres en général sont gérés de manière durable, qui met l'accent sur la manière dont la gestion durable des forêts contribuent au développement durable et offrent des avantages économiques, sociaux, environnementaux et culturels pour les générations présentes et futures",**

(Thaïlande)

Alinéa 11

Modifier l'alinéa existant comme suit :

11) *se félicitant* de la participation constante de la communauté internationale à de nombreuses initiatives mondiales visant à faire valoir la contribution des forêts à la protection du climat, telles que le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, le XV^e Congrès forestier mondial, qui a eu lieu à Séoul en mai 2022, le Défi de Bonn – un engagement mondial à restaurer 150 millions d'hectares de terres déboisées et dégradées dans le monde avant 2020 et 350 millions d'hectares avant 2030 –, ~~et~~ l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, **et le plan d'action stratégique pour la coopération de l'ASEAN dans le secteur forestier**, qui ont conduit les États à affirmer les objectifs en matière de protection des forêts et de réduction des émissions et ont mis en évidence les nombreuses possibilités de prévention, d'atténuation, de renforcement de la résilience et d'adaptation, par le biais des contributions de gouvernements nationaux, de provinces, de villes et villages, d'entreprises, d'institutions financières et de la société civile,

(Philippines)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

11) *se félicitant* de la participation constante de la communauté internationale à de nombreuses initiatives mondiales visant à faire valoir la contribution des forêts à la protection du climat, telles que **le Partenariat des dirigeants pour les forêts et le climat**, le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, le XV^e Congrès forestier mondial, qui a eu lieu à Séoul en mai 2022, le Défi de Bonn – un engagement mondial à restaurer 150 millions d'hectares de terres déboisées et dégradées dans le monde avant 2020 et 350 millions d'hectares avant 2030 –, et l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, qui ont conduit les États à affirmer les objectifs en matière de protection des forêts et de réduction des émissions et ont mis en évidence les nombreuses possibilités de prévention, d'atténuation, de renforcement de la résilience et d'adaptation, par le biais des contributions de gouvernements nationaux, de provinces, de villes et villages, d'entreprises, d'institutions financières et de la société civile,

(République de Corée)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

11) *se félicitant* de la participation constante de la communauté internationale à de nombreuses initiatives mondiales visant à faire valoir la contribution des forêts à la protection du climat, ~~telles que~~ **notamment** le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, le XV^e Congrès forestier mondial, qui a eu lieu à Séoul en mai 2022, le Défi de Bonn – un engagement mondial à restaurer 150 millions d'hectares de terres déboisées et dégradées dans le monde avant 2020 et 350 millions d'hectares avant 2030 –, et l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, qui ont ~~conduit~~ **aidé** les États à affirmer ~~les~~ **des** objectifs **pertinents** en matière de protection des forêts et de réduction des émissions et ont mis en évidence les nombreuses possibilités de prévention, d'atténuation, de renforcement de la résilience et d'adaptation, par le biais des contributions de gouvernements nationaux, de provinces, de villes et villages, d'entreprises, d'institutions financières et de la société civile,

(Fédération de Russie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

11) *se félicitant* de la participation constante de la communauté internationale à de nombreuses initiatives mondiales visant à faire valoir la contribution des forêts à la protection du climat, telles que le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, le XV^e Congrès forestier mondial, qui a eu lieu à Séoul en mai 2022, le Défi de Bonn – un engagement mondial à restaurer 150 millions d'hectares de terres déboisées et dégradées dans le monde avant 2020 et 350 millions d'hectares avant 2030 –, **l'initiative du Forum économique mondial visant à conserver, restaurer et faire pousser mille milliards d'arbres dans le monde d'ici à 2030**, et l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, qui ont conduit les États à affirmer les objectifs en matière de protection des forêts et de réduction des émissions et ont mis en évidence

les nombreuses possibilités de prévention, d'atténuation, de renforcement de la résilience et d'adaptation, par le biais des contributions de gouvernements nationaux, de provinces, de villes et villages, d'entreprises, d'institutions financières et de la société civile,

(Afrique du Sud)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

11) *se félicitant* de la participation constante de la communauté internationale à de nombreuses initiatives mondiales visant à faire valoir la contribution des forêts à la protection du climat, telles que le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, le XV^e Congrès forestier mondial, qui a eu lieu à Séoul en mai 2022, **l'initiative verte de l'ASEAN, qui vise à intensifier les efforts de restauration, à planter au moins 10 millions d'arbres indigènes entre 2021 et 2031 dans les 10 États membres de l'ASEAN, et à établir des normes pour la valorisation d'activités et de programmes de plantation d'arbres dans la région, lesquels non seulement font repousser les forêts, mais contribuent également au bien-être des populations, à l'amélioration des moyens de subsistance et au renforcement de la résilience**, le Défi de Bonn – un engagement mondial à restaurer 150 millions d'hectares de terres déboisées et dégradées dans le monde avant 2020 et 350 millions d'hectares avant 2030 –, et l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, qui ont conduit les États à affirmer les objectifs en matière de protection des forêts et de réduction des émissions et ont mis en évidence les nombreuses possibilités de prévention, d'atténuation, de renforcement de la résilience et d'adaptation, par le biais des contributions de gouvernements nationaux, de provinces, de villes et villages, d'entreprises, d'institutions financières et de la société civile,

(Viet Nam)

Nouvel alinéa 11bis

Ajouter, après l'alinéa 11, un nouvel alinéa comme suit :

11bis) reconnaissant le rôle primordial des femmes et des jeunes dans la conservation et la restauration des écosystèmes forestiers, et soulignant la nécessité d'assurer leur pleine participation, à tous les niveaux, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de conservation et de restauration des écosystèmes forestiers,

(Afrique du Sud)

Alinéa 12

Modifier l'alinéa existant comme suit :

12) *notant* que les forêts sont des ressources d'importance mondiale, car elles couvrent 31 % de la surface terrestre de la planète tout en stockant près de la moitié du carbone terrestre, que les forêts contribuent à réguler le climat régional en influençant le régime des précipitations et en rafraîchissant les zones urbaines, que les arbres et les forêts régulent le bilan hydrique, servent de réservoirs d'eau potable et protègent de l'érosion, **des glissements de terrain, des éboulements**, des avalanches, des inondations, de la désertification, de la dégradation des sols et de l'insécurité alimentaire, que les forêts gérées de manière durable fournissent des ressources naturelles et climatiquement neutres pour diverses chaînes de valeur, et que les forêts sont source de moyens de subsistance, d'emplois et de revenus pour les habitants de la forêt, les populations tributaires des forêts, et les peuples autochtones **et les personnes vivant dans des régions reculées et rurales,**

(Indonésie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

12) *notant* que les forêts sont des ressources d'importance mondiale, car elles couvrent 31 % de la surface terrestre de la planète tout en stockant près de la moitié du carbone terrestre, que les forêts contribuent à réguler le climat régional en influençant le régime des précipitations et en rafraîchissant les zones urbaines, que les arbres et les forêts régulent le bilan hydrique, servent

de réservoirs d'eau potable et protègent de l'érosion, des avalanches, des inondations, de la désertification, de la dégradation des sols et de l'insécurité alimentaire, que les forêts gérées de manière durable fournissent des ressources naturelles et climatiquement neutres pour diverses chaînes de valeur, et que les forêts sont source de moyens de subsistance, d'emplois et de revenus pour les habitants de la forêt, les populations tributaires des forêts et les peuples autochtones **et d'ascendance africaine.**

(Nicaragua)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

12) *notant* que les forêts sont des ressources d'importance mondiale, car elles couvrent 31 % de la surface terrestre de la planète tout en stockant près de la moitié du carbone terrestre, que les forêts contribuent à réguler le climat **local, régional et continental** en influençant le régime des précipitations et en rafraîchissant les zones urbaines, que les arbres et les forêts régulent le bilan hydrique, servent de réservoirs d'eau potable et protègent de l'érosion, des avalanches, des inondations, de la désertification, de la dégradation des sols et de l'insécurité alimentaire, que les forêts gérées de manière durable fournissent des ressources naturelles et climatiquement neutres pour diverses chaînes de valeur, et que les forêts **bien gérées** sont source de moyens de subsistance, **de médicaments, d'activités récréatives et culturelles**, d'emplois et de revenus pour les habitants de la forêt, les populations tributaires des forêts et les peuples autochtones, **et constituent un bouclier naturel contre la transmission des zoonoses,**

(Afrique du Sud)

Alinéa 13

Modifier l'alinéa existant comme suit :

13) *vivement préoccupée* par la disparition, selon l'édition 2022 du rapport de la FAO sur la situation des forêts dans le monde, de 420 millions d'hectares de forêts entre 1990 et 2020 du fait de la déforestation et ses dommages connexes prenant la forme ~~de changements climatiques, de sécheresses, et de désertifications au niveau local~~ **et de changements aux conditions météorologiques**, par les graves répercussions de la disparition des forêts sur certains aspects de la vie humaine ainsi que sur ~~les possibilités de~~ **le développement humain**, et par le fait que la déforestation a un effet multiplicateur sur les crises existantes à bien des égards,

(Canada)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

13) *vivement préoccupée* par la disparition, selon l'édition 2022 du rapport de la FAO sur la situation des forêts dans le monde, de 420 millions d'hectares de forêts entre 1990 et 2020 – **c'est-à-dire environ 10,34 % de la superficie totale des forêts dans le monde au cours des 30 dernières années** – du fait de la déforestation et ses dommages connexes prenant la forme de changements climatiques, de sécheresses et de désertifications au niveau local, par les graves répercussions de la disparition des forêts sur certains aspects de la vie humaine ainsi que sur les possibilités de développement, et par le fait que la déforestation a un effet multiplicateur sur les crises existantes à bien des égards,

(Indonésie)

Alinéa 14

Modifier l'alinéa existant comme suit :

14) *notant avec une vive préoccupation* que la déforestation **et la dégradation des forêts** ~~a ont~~ un impact croissant sur les changements climatiques, la destruction et la dégradation des forêts, y compris de leurs sols, étant responsables d'environ 15 % des émissions de carbone anthropiques,

(Finlande)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

14) *notant avec une vive préoccupation* que la déforestation a un impact croissant **et profond** sur les changements climatiques, la destruction et la dégradation des forêts, y compris de leurs sols, étant responsables d'environ 15 % des émissions de carbone anthropiques,
(Thaïlande)

Nouvel alinéa 14bis

Ajouter, après l'alinéa 14, un nouvel alinéa comme suit :

14bis) Notant également que les changements climatiques ont des effets toujours plus néfastes sur les forêts, notamment des modifications dans les populations animales ou végétales, l'apparition de parasites et d'agents pathogènes, la propagation d'espèces envahissantes, ainsi que les incendies de forêt, les sécheresses et les tempêtes,
(Roumanie)

Nouveaux alinéas 14bis et 14ter

Ajouter, après l'alinéa 14, deux nouveaux alinéas comme suit :

14bis) consciente de l'impact négatif des conflits armés sur les écosystèmes forestiers et de la part de responsabilité qu'ont les conflits dans les émissions de gaz à effet de serre,

14ter) regrettant que la guerre d'agression russe contre l'Ukraine – le plus grand conflit en cours, qui donne lieu à des incendies de forêt massifs et est responsable de la production d'au moins 33 millions de tonnes de CO₂ – ait gravement compromis les efforts déployés au niveau mondial pour parvenir à un bilan carbone négatif des forêts et lutter contre les changements climatiques,

(Ukraine)

Alinéa 15

Modifier l'alinéa existant comme suit :

15) *consciente* que la progression de la déforestation **et de la dégradation des forêts** est l'une des principales causes de l'appauvrissement croissant de la biodiversité et de la perte des ressources génétiques, étant donné que les forêts fournissent un habitat à 80 % des espèces d'amphibiens, 75 % des espèces d'oiseaux et 68 % des espèces de mammifères, et que les forêts tropicales sont particulièrement importantes car elles abritent près de la moitié des espèces animales et végétales de la planète,

(Finlande)

Alinéa 16

Modifier l'alinéa existant comme suit :

16) *soulignant* la menace concrète et existentielle que la déforestation **et la dégradation des forêts** ~~font~~ **font** peser sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, étant donné que la destruction des forêts a de très fortes répercussions sur les précipitations au niveau régional et, par conséquent, sur l'agriculture pluviale, en particulier en Amazonie et dans les régions tropicales d'Afrique,

(Finlande)

Nouvel alinéa 16bis

Ajouter, après l'alinéa 16, un nouvel alinéa comme suit :

16bis) *rappelant* les paragraphes 47 et 48 du Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, adopté à la COP27 en novembre 2022, selon lesquels, dans le contexte de l'appui adéquat et prévisible à accorder aux pays en développement parties, les Parties doivent collectivement s'employer à ralentir, faire cesser et inverser la diminution du couvert et des stocks de carbone forestiers, en fonction de la situation nationale, conformément à l'objectif ultime de la CCNUCC, tout en prévoyant les garanties sociales et environnementales nécessaires,

(Égypte)

Alinéa 17

Modifier l'alinéa existant comme suit :

17) *exprimant sa profonde inquiétude* face aux graves dommages causés par le recul des forêts aux sociétés et aux économies, sachant que, selon le *plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)*, "environ 1,6 milliard de personnes, soit ~~25~~ **20** % de la population mondiale, dépendent des forêts, qui constituent un moyen de subsistance, un bassin d'emplois et une source de revenus",

(République de Corée)

Nouvel alinéa 17bis

Ajouter, après l'alinéa 17, un nouvel alinéa comme suit :

17bis) *notant* que, selon plusieurs études, les femmes sont plus sensibles aux effets dangereux de la pollution toxique, et que de plus en plus de données montrent les nombreuses manières dont les femmes, en tant que porteuses de vie, sont touchées par de graves problèmes de santé environnementale et les transmettent aux générations suivantes,

(Indonésie)

Ajouter, après l'alinéa 17, un nouvel alinéa comme suit :

17bis) *sachant* que l'action pour l'adaptation aux changements climatiques est une priorité urgente et un défi mondial qui se pose à tous les pays, notamment les pays en développement, surtout ceux qui sont particulièrement exposés au effets néfastes des changements climatiques, considérant que le besoin actuel en matière d'adaptation est important, consciente que le financement de l'adaptation doit être adéquat et prévisible et que le Fonds pour l'adaptation joue un rôle important, et estimant que la fourniture de ressources financières accrues doit permettre de parvenir à un équilibre entre les efforts d'adaptation et les efforts d'atténuation (formulation tirée de la résolution 77/165 de l'Assemblée générale des Nations Unies),

(Iran, République islamique d')

Ajouter, après l'alinéa 17, un nouvel alinéa comme suit :

17bis) *réaffirmant* la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale des Nations Unies du 14 décembre 1962, qui consacre le principe de souveraineté permanente sur les ressources naturelles,

(Fédération de Russie)

DISPOSITIF

Paragraphe 1

Ajouter, avant le paragraphe 1, un nouveau paragraphe comme suit :

1. **invite l'Union interparlementaire et les parlements nationaux à faire en sorte que les parlementaires et les législateurs prennent davantage conscience de leur rôle et des mécanismes législatifs et de contrôle en matière de protection et de conservation des forêts ;**
(Émirats arabes unis)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. **invite** les Parlements membres de l'UIP à demander à l'exécutif de faire inscrire dans la législation nationale l'objectif de "zéro déforestation nette", c'est-à-dire de garantir, en cas de défrichage de forêts ou d'arbres dans une région donnée, le reboisement ou le boisement d'une autre région dans ce même pays ou dans un autre, en maintenant le même niveau de stockage de CO₂ **et en tenant compte des temps de croissance des différentes essences ;**
(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. **invite** les Parlements membres de l'UIP à demander à l'exécutif de faire inscrire dans la législation nationale l'objectif de "~~zéro déforestation nette~~ **prévention de la déforestation**", c'est-à-dire de garantir, en cas de défrichage de forêts ou d'arbres dans une ~~région~~ **zone forestière** donnée, le reboisement ou le boisement d'une autre région dans ce même pays ou dans un autre, en maintenant le même niveau de stockage de CO₂ ;
(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. ~~invite~~ **exhorte** les Parlements membres de l'UIP à ~~demander à l'exécutif de faire inscrire dans la législation nationale~~ **élaborer, conformément à leurs fonctions parlementaires, des réglementations et des lois nationales qui concourent à l'objectif de "zéro déforestation nette"**, c'est-à-dire de garantir, en cas de défrichage de forêts ou d'arbres dans une région donnée, le reboisement ou le boisement d'une autre région dans ce même pays ou dans un autre, en maintenant le même niveau de stockage de CO₂ ;
(Indonésie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. ~~invite~~ les Parlements membres de l'UIP à demander à l'exécutif de ~~faire inscrire dans la législation nationale l'objectif de "zéro déforestation nette", c'est-à-dire de garantir, en cas de défrichage de forêts ou d'arbres dans une région donnée, le reboisement ou le boisement d'une autre région dans ce même pays ou dans un autre, en maintenant le même niveau de stockage de CO₂~~ **redoubler d'efforts pour maintenir ou accroître le volume des stocks de carbone forestier dans le monde grâce à la gestion durable des forêts ;**
(Japon)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. ~~invite~~ les Parlements membres de l'UIP à ~~demander à~~ **coordonner leur action avec** l'exécutif ~~de~~ **pour** faire inscrire dans la législation nationale l'objectif de "zéro déforestation nette", c'est-à-dire de garantir, en cas de défrichage de forêts ou d'arbres dans une région donnée, le reboisement ou le boisement d'une autre région dans ce même pays ou dans un autre, en maintenant le même niveau de stockage de CO₂ ;
(Nicaragua)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. *invite* les Parlements membres de l'UIP à demander à l'exécutif de faire inscrire dans la législation nationale l'objectif de "~~zéro déforestation nette~~" **d'une réduction significative de la déforestation**, c'est-à-dire de garantir, en cas de défrichage de forêts ou d'arbres dans une région donnée, le reboisement ou le boisement d'une autre région ~~dans ce même pays ou dans un autre~~, **selon qu'il conviendra**, en maintenant **s'efforçant de maintenir** le même niveau de stockage de CO₂ ;

(Fédération de Russie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. *invite* les Parlements membres de l'UIP à demander à l'exécutif **d'envisager** de faire inscrire dans la législation nationale l'objectif de "zéro déforestation nette", c'est-à-dire de garantir, en cas de défrichage de forêts ou d'arbres dans une région donnée, le reboisement ou le boisement d'une autre région dans ce même pays ou dans un autre, en maintenant le même niveau de **stockage** de CO₂ ;

(Singapour)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. *invite* les Parlements membres de l'UIP à demander à l'exécutif de faire inscrire dans la **législation et les programmes nationale nationaux** l'objectif de "zéro déforestation nette", c'est-à-dire de garantir, en cas de défrichage de forêts ou d'arbres dans une région donnée, le reboisement ou le boisement ~~d'une autre région~~ dans ce même pays ou dans un autre, en maintenant le même niveau de stockage de CO₂, **ainsi que les objectifs de REDD+ visant à réduire les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts** ;

(Afrique du Sud)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. *invite* les Parlements membres de l'UIP à demander à l'exécutif de faire inscrire dans la législation **nationale** l'objectif de "zéro déforestation nette", c'est-à-dire de garantir, en cas de défrichage de forêts ou d'arbres **plantés** dans une région donnée, le reboisement ou le boisement d'une autre région dans ce même pays ou dans un **autre pays voisin**, en maintenant ~~le même niveau de stockage de CO₂~~ **les fonctions et les services forestiers** ;

- Alt. 1 *invite* les Parlements membres de l'UIP à demander à l'exécutif de faire inscrire dans la législation nationale l'objectif de "zéro déforestation nette", ~~c'est-à-dire de garantir, en cas de défrichage de forêts ou d'arbres dans une région donnée, le reboisement ou le boisement d'une autre région dans ce même pays ou dans un autre, en maintenant le même niveau de stockage de CO₂~~ ;

(Suisse)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. ~~*invite*~~ les **recommande aux** Parlements membres de l'UIP ~~à demander à l'exécutif de~~ **redoubler d'efforts pour** faire inscrire dans **la leur** législation nationale l'objectif de la "zéro déforestation nette", c'est-à-dire de garantir, en cas de défrichage de forêts ou d'arbres dans une région donnée, le reboisement ou le boisement d'une autre région dans ce même pays ou dans un autre, en maintenant le même niveau de stockage de CO₂ ;

(Türkiye)

Nouveau paragraphe 1bis

Ajouter, après le paragraphe 1, un nouveau paragraphe comme suit :

- 1bis. invite également les Parlements membres de l'UIP à revoir et améliorer la législation relative aux forêts, à renforcer l'application de la législation forestière, et à promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux afin de soutenir la gestion durable des forêts et de combattre et d'éradiquer les pratiques illégales dans les secteurs liés aux forêts ;**

(Afrique du Sud)

Paragraphe 2

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. *demande* aux Parlements membres de l'UIP et à leur gouvernement d'intensifier les **actions** urgentes visant à réduire sensiblement la déforestation et à préserver les écosystèmes forestiers, ces actions faisant partie des plus rentables pour atténuer les changements climatiques **et s'adapter à leurs effets**, en soulignant que la réduction de la déforestation au minimum permet à la fois d'éviter les émissions directes dues à la perte de biomasse et de préserver et renforcer les capacités d'absorption et de capture du CO₂ des forêts ;

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. *demande* aux Parlements membres de l'UIP et à leur gouvernement d'intensifier, **en s'inspirant de la stratégie REDD+**, les actions urgentes visant à réduire **sensiblement** la déforestation et à préserver les écosystèmes forestiers, ces actions faisant partie des plus rentables pour atténuer les changements climatiques, en soulignant que la réduction de la déforestation au minimum permet à la fois d'éviter les émissions directes dues à la perte de biomasse et de préserver et renforcer les capacités d'absorption et de capture du CO₂ des forêts ;

(Philippines)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. *demande* aux Parlements membres de l'UIP et à leur gouvernement d'intensifier les actions urgentes visant à **prévenir et** à réduire sensiblement la déforestation, à **accroître les zones forestières** et à ~~préserver les~~ **renforcer la résilience des** écosystèmes forestiers, ces actions faisant partie des plus rentables pour atténuer les changements climatiques, en soulignant que la réduction de la déforestation au minimum **et la promotion du boisement axé sur le climat** ~~permet à la fois~~ **permettent** d'éviter les émissions directes dues à la perte de biomasse et de préserver et renforcer les capacités d'absorption et de capture du CO₂ des forêts ;

(Roumanie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. *demande* aux Parlements membres de l'UIP et à leur gouvernement d'intensifier les actions urgentes visant à ~~réduire sensiblement~~ **faire cesser** la déforestation **et la dégradation des forêts** et à ~~préserver~~ **en vue de protéger** les écosystèmes forestiers, ces actions faisant partie des plus rentables pour atténuer les changements climatiques, en soulignant que la réduction de la déforestation au minimum permet à la fois d'éviter les émissions directes dues à la perte de biomasse et de préserver et renforcer les capacités d'absorption et de capture du ~~CO₂~~ **des gaz à effet de serre** des forêts ;

(Thaïlande)

Nouveau paragraphe 2bis

Ajouter, après le paragraphe 2, un nouveau paragraphe comme suit :

- 2bis. demande instamment aux Parlements membres de l'UIP et à leur gouvernement d'étendre les zones protégées existantes et d'en créer de nouvelles pour protéger les écosystèmes forestiers, conformément aux engagements internationaux en la matière, de garantir la démilitarisation des zones protégées, en particulier en temps de guerre, d'établir un cadre législatif approprié pour la gestion des zones protégées et de prendre des mesures efficaces pour que ce cadre soit appliqué, et de coopérer, le cas échéant, avec les États voisins pour améliorer la gestion et le fonctionnement des zones protégées ;**

(Ukraine)

Paragraphe 3

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP à redoubler d'efforts pour restaurer les forêts dégradées en fonction du contexte national, en gardant à l'esprit que le reboisement et l'agroforesterie contribuent à diversifier les moyens de subsistance et les paysages pour accroître la productivité des terres, que la restauration faisant appel aux arbres peut apporter des avantages environnementaux, climatiques, **socioculturels** et économiques considérables, que les arbres fournissent de l'ombre aux terres agricoles, protègent le sol et les plantes cultivées d'une exposition extrême au soleil, refroidissent les températures au sol, influencent les précipitations et conduisent à de meilleures récoltes;

(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP à redoubler d'efforts pour **reboiser ou même restaurer les forêts dégradées en fonction du contexte national, en gardant à l'esprit que la restauration des forêts est une démarche active visant à ramener une zone à son état antérieur de forêt naturelle en utilisant des arbres indigènes, que les arbres non indigènes fournissent du bois qui peut stimuler les économies locales et réduire la pression de l'exploitation forestière dans les forêts naturelles, que le reboisement et l'agroforesterie faisant appel à des arbres indigènes et non indigènes** contribuent à diversifier les moyens de subsistance et les paysages pour accroître la productivité des terres, que la restauration faisant appel ~~aux~~ **à des arbres indigènes** peut apporter des avantages environnementaux, climatiques et économiques considérables, que les arbres fournissent de l'ombre aux terres agricoles, protègent le sol et les plantes cultivées d'une exposition extrême au soleil, refroidissent les températures au sol, influencent les précipitations et conduisent à de meilleures récoltes ;

(Philippines)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP à redoubler d'efforts pour restaurer les forêts dégradées en fonction du contexte national, en gardant à l'esprit que le reboisement et l'agroforesterie contribuent à diversifier les moyens de subsistance et les paysages pour accroître la productivité des terres, que la restauration ~~faisant appel aux arbres des forêts~~ **peut apporter des avantages environnementaux, climatiques et économiques considérables, que les arbres fournissent de l'ombre aux terres agricoles, protègent contribuent à protéger** le sol et les plantes cultivées d'une exposition extrême au soleil, refroidissent les températures au sol, influencent les précipitations et conduisent à de meilleures récoltes ;

(Fédération de Russie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP à redoubler d'efforts pour **faire face aux menaces environnementales telles que les espèces exotiques envahissantes, les parasites et les infestations de maladies, afin de** restaurer les forêts dégradées en fonction du contexte national, en gardant à l'esprit que le reboisement, **le boisement** et l'agroforesterie contribuent à diversifier les moyens de subsistance et les paysages pour accroître la productivité des terres, que **le boisement et** la restauration faisant appel aux arbres ~~peut~~ **peuvent** apporter des avantages environnementaux, climatiques et économiques considérables, que les arbres fournissent de l'ombre aux terres agricoles, protègent le sol et les plantes cultivées d'une exposition extrême au soleil, refroidissent les températures au sol, influencent les précipitations et conduisent à de meilleures récoltes ;

(Afrique du Sud)

Paragraphe 4

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. ~~*invite*~~ **encourage** les Parlements membres de l'UIP à **envisager des mesures pour** promouvoir des systèmes agroalimentaires plus productifs, plus efficaces et plus durables en ~~continuant d'utiliser les terres arables existantes de manière à réduire la demande de nouvelles terres agricoles et à préserver~~ **préservant** les forêts et les multiples avantages qu'elles apportent aux systèmes agricoles, en gardant à l'esprit que ~~l'expansion de l'agriculture est à l'origine de près de 90 % de la déforestation dans le monde et que de nombreuses terres arables ne sont pas exploitées de la manière la plus efficace et la plus productive possible, et qu'une augmentation de la productivité dans des conditions durables réduira la pression exercée sur les forêts par la hausse de 35 à 56 % de la demande alimentaire d'ici à 2050 sous l'effet de la croissance de la population mondiale, qui devrait atteindre 9,7 milliards de personnes ;~~

(Inde)

Paragraphe 5

Modifier le paragraphe existant comme suit :

[Sans incidence sur le français.]

(Finlande)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à prendre des mesures immédiates pour que la gestion durable des forêts soit ~~plus favorable à la génération de revenus que le défrichage des forêts et que ces revenus soient~~ réguliers et suffisamment élevés pour permettre aux populations de subvenir à leurs besoins et pour concurrencer les revenus provenant d'autres utilisations des terres, en soulignant que la gestion durable des forêts et les chaînes de valeur vertes empêchent la conversion des forêts en terres agricoles et soutiennent une transition vers des économies neutres en carbone, et qu'une gestion responsable des forêts peut contrecarrer les facteurs sous-jacents de la déforestation, notamment la pauvreté ~~et les pratiques de production et les modes de consommation non durables~~, tout en créant des emplois verts, en particulier dans les pays en développement ;

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à prendre des mesures immédiates pour que la gestion durable des forêts soit plus favorable à la génération de revenus que ~~le défrichage des forêts~~ **la déforestation** et que ces revenus soient réguliers et suffisamment élevés pour permettre aux populations de subvenir à leurs besoins et pour concurrencer les revenus provenant d'autres utilisations des terres, en soulignant que la gestion durable des forêts et les chaînes de valeur vertes empêchent la conversion des forêts en terres agricoles et soutiennent une transition vers des économies neutres en carbone, et qu'une gestion

responsable des forêts peut contrecarrer les facteurs sous-jacents de la déforestation, notamment la pauvreté et les pratiques de production et les modes de consommation non durables, tout en créant des emplois verts, en particulier dans les pays en développement ;

(Lituanie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à prendre des mesures immédiates pour que la gestion durable des forêts soit plus favorable à la génération de revenus que le défrichage des forêts et que ces revenus soient réguliers et suffisamment élevés pour permettre aux populations de subvenir à leurs besoins et pour concurrencer les revenus provenant d'autres utilisations des terres, en soulignant que la gestion durable des forêts et les chaînes de valeur vertes empêchent la conversion des forêts en terres agricoles et soutiennent une transition vers des économies neutres en carbone, et qu'une gestion responsable des forêts peut contrecarrer les facteurs sous-jacents de la déforestation, notamment la pauvreté et les pratiques de production et les modes de consommation non durables, **et peut renforcer l'adaptabilité et la résilience des forêts face aux effets des changements climatiques**, tout en créant des emplois verts, en particulier dans les pays en développement ;

(Roumanie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

[Sans incidence sur le français.]

(Fédération de Russie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à prendre des mesures immédiates pour que la gestion durable des forêts soit plus favorable à la génération de revenus que le défrichage des forêts et que ~~ces les~~ revenus soient réguliers et suffisamment élevés pour permettre aux populations de subvenir à leurs besoins ~~et pour concurrencer les revenus provenant d'autres utilisations des terres~~, en soulignant que la gestion durable des forêts et les chaînes de valeur vertes empêchent la conversion des forêts en terres agricoles et soutiennent une transition vers des économies neutres en carbone, et qu'une gestion responsable des forêts peut contrecarrer les facteurs sous-jacents de la déforestation, notamment la pauvreté et les pratiques de production et les modes de consommation non durables, tout en créant des emplois verts, en particulier dans les pays en développement ;

(Suisse)

Paragraphe 6

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. *recommande* aux Parlements membres de l'UIP de promouvoir ~~l'utilisation circulaire et en cascade~~ **l'application des principes de l'économie circulaire dans l'utilisation** des arbres et le reboisement pour élargir l'utilisation du bois durable, le remplacement de matériaux non renouvelables ou générant d'importants volumes d'émissions, tels que le ciment ou le béton utilisés dans la construction, par des produits du bois exploité de manière durable, l'augmentation de la durée de vie des produits dérivés du bois afin de répondre à la demande croissante, la réduction du gaspillage par une amélioration des processus de fabrication et l'utilisation en cascade des produits issus de la forêt, la modification des habitudes de consommation, et la transition vers des économies plus circulaires **en faveur desquelles les Parlements membres de l'UIP doivent s'engager de manière volontariste** ;

(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. *recommande* aux Parlements membres de l'UIP de promouvoir l'utilisation circulaire et en cascade des arbres et le reboisement pour élargir l'utilisation du bois durable, le remplacement de matériaux non renouvelables ou générant d'importants volumes d'émissions, tels que le ciment ou le béton utilisés dans la construction, par des produits du bois exploité de manière durable, l'augmentation de la durée de vie des produits dérivés du

bois afin de répondre à la demande croissante, la réduction du gaspillage par une amélioration des processus de fabrication et l'utilisation en cascade des produits issus de la forêt, la modification des habitudes de consommation, et la transition vers des économies plus circulaires **et plus vertes** ;

(Nicaragua)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. recommande aux Parlements membres de l'UIP de promouvoir l'utilisation circulaire et en cascade ~~des arbres du bois~~ et le reboisement pour élargir l'utilisation du bois durable, le remplacement de matériaux non renouvelables ou générant d'importants volumes d'émissions, tels que le ciment ou le béton utilisés dans la construction, par des produits du bois exploité de manière durable, l'augmentation de la durée de vie des produits dérivés du bois afin de répondre à la demande croissante, la réduction du gaspillage par une amélioration des processus de fabrication et l'utilisation en cascade des produits issus de la forêt, la modification des habitudes de consommation, et la transition vers des économies plus circulaires ;

(Fédération de Russie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. *recommande* aux Parlements membres de l'UIP **de créer, en tirant parti des efforts collectifs, une valeur partagée au moyen de l'échange d'expériences et du transfert de technologies afin** de promouvoir l'utilisation circulaire et en cascade des arbres et le reboisement pour élargir l'utilisation du bois durable, le remplacement de matériaux non renouvelables ou générant d'importants volumes d'émissions, tels que le ciment ou le béton utilisés dans la construction, par des produits du bois exploité de manière durable, l'augmentation de la durée de vie des produits dérivés du bois afin de répondre à la demande croissante, la réduction du gaspillage par une amélioration des processus de fabrication et l'utilisation en cascade des produits issus de la forêt, **des avancées dans les technologies vertes**, la modification des habitudes de consommation, et la transition vers des économies plus circulaires ;

(Thaïlande)

Paragraphe 7

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. *appelle* les Parlements membres de l'UIP à élaborer des stratégies visant à accroître la valeur de la conservation et de la restauration des forêts, en particulier des forêts ombrophiles, à mettre en valeur les services rendus par les écosystèmes et les ressources naturelles des forêts au niveau mondial, et ~~à souligner que les mécanismes nationaux, régionaux ou internationaux d'échange de droits d'émission, tels que les systèmes d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne et du Protocole de Kyoto, sont des instruments efficaces pour mobiliser des capitaux privés afin de financer la protection des forêts et le boisement, notamment l'utilisation d'unités d'absorption sur la base d'activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF) telles que le reboisement, en mettant l'accent sur le maintien de la plus haute intégrité environnementale et climatique de ces mécanismes à promouvoir la mise en œuvre de REDD+ au niveau national, y compris les échanges de droits d'émission nationaux et internationaux uniquement pour le carbone stocké dans les arbres hors forêts ;~~

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. *appelle* les Parlements membres de l'UIP à élaborer des stratégies visant à accroître la valeur de la conservation et de la restauration des forêts, en particulier des forêts ombrophiles, à mettre en valeur les services rendus par les écosystèmes et les ressources naturelles des forêts au niveau mondial, et à souligner que les mécanismes nationaux,

régionaux ou internationaux d'échange de droits d'émission, tels que les systèmes d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne et du Protocole de Kyoto, sont des instruments efficaces pour mobiliser des capitaux privés afin ~~de financer la protection des forêts et le boisement~~ **d'investir dans des fonds destinés à la conservation des forêts, à la recherche et au reboisement**, notamment l'utilisation d'unités d'absorption sur la base d'activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF) telles que le reboisement, en mettant l'accent sur le maintien de la plus haute intégrité environnementale et climatique de ces mécanismes ;

(Nicaragua)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. *appelle* les Parlements membres de l'UIP à élaborer des stratégies visant à accroître la valeur de la conservation et de la restauration des forêts, en particulier des forêts ombrophiles **et des forêts boréales**, à mettre en valeur les services rendus par les écosystèmes et les ressources naturelles des forêts au niveau mondial, et à souligner que les mécanismes nationaux, régionaux ou internationaux ~~d'échange de droits d'émission, tels que les systèmes d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne et du Protocole de Kyoto,~~ **de tarification du carbone, notamment les dispositifs de compensation**, sont des instruments efficaces pour mobiliser des capitaux privés afin de financer la protection des forêts **contre les incendies, les parasites et les maladies, ainsi que le reboisement** et le boisement, notamment l'utilisation d'unités d'absorption sur la base d'activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF) telles que le reboisement, en mettant l'accent sur le maintien de la plus haute intégrité environnementale et climatique de ces mécanismes ;

(Fédération de Russie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. *appelle* les Parlements membres de l'UIP à ~~élaborer des~~ **promouvoir l'élaboration de** stratégies visant à accroître la valeur de la conservation et de la restauration des forêts, en particulier des forêts ombrophiles, à mettre en valeur les services rendus par les écosystèmes et les ressources naturelles des forêts au niveau mondial, et à souligner que les mécanismes nationaux, régionaux ou internationaux d'échange de droits d'émission, tels que les systèmes d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne et du Protocole de Kyoto, sont des instruments efficaces pour mobiliser des capitaux privés afin de financer la protection des forêts et le boisement, notamment l'utilisation d'unités d'absorption sur la base d'activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF) telles que le reboisement, en mettant l'accent sur le maintien de la plus haute intégrité environnementale et climatique de ces mécanismes ;

(Singapour)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. *appelle* les Parlements membres de l'UIP à élaborer des stratégies visant à accroître la valeur de la conservation et de la restauration des forêts, en particulier des forêts ombrophiles, à mettre en valeur les services rendus par les écosystèmes et les ressources naturelles des forêts au niveau mondial, et à souligner que les mécanismes nationaux, régionaux ou internationaux d'échange de droits d'émission, tels que les systèmes d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne et du Protocole de Kyoto, ~~sont~~ **peuvent être** des instruments efficaces pour mobiliser des capitaux privés afin de financer la protection des forêts et le boisement, notamment l'utilisation d'unités d'absorption sur la base d'activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF) telles que le reboisement, en mettant l'accent sur le maintien de la plus haute intégrité environnementale et climatique de ces mécanismes ;

(Suisse)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. *appelle* les Parlements membres de l'UIP à élaborer des stratégies ~~visant à~~ **et un mécanisme d'examen et d'auto-contrôle systématiques qui permettront aux gouvernements d'**accroître la valeur de la conservation et de la restauration des forêts, en particulier des forêts ombrophiles, à mettre en valeur les services rendus par les écosystèmes et les ressources naturelles des forêts au niveau mondial, et à souligner que les mécanismes nationaux, régionaux ou internationaux d'échange de droits d'émission, tels que les systèmes d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne et du Protocole de Kyoto, sont des instruments efficaces pour mobiliser des capitaux privés afin de financer la protection des forêts et le boisement, notamment l'utilisation d'unités d'absorption sur la base d'activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF) telles que le reboisement, en mettant l'accent sur le maintien de la plus haute intégrité environnementale et climatique de ces mécanismes ;

(Thaïlande)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. *appelle* les Parlements membres de l'UIP à ~~élaborer~~ **adopter** des stratégies visant à accroître la valeur de la conservation et de la restauration des forêts, en particulier des forêts ombrophiles, à mettre en valeur les services rendus par les écosystèmes et les ressources naturelles des forêts au niveau mondial, et à souligner que les mécanismes nationaux, régionaux ou internationaux d'échange de droits d'émission, tels que les systèmes d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne et du Protocole de Kyoto, sont des instruments efficaces pour mobiliser des capitaux privés afin de financer la protection des forêts et le boisement, notamment l'utilisation d'unités d'absorption sur la base d'activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF) telles que le reboisement, en mettant l'accent sur le maintien de la plus haute intégrité environnementale et climatique de ces mécanismes ;

(Viet Nam)

Paragraphe 8

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *invite* les Parlements membres de l'UIP à demander à leur gouvernement **d'envisager des réformes fiscales écologiques et** de prendre des mesures politiques visant à réorienter les subventions agricoles pour inclure l'agroforesterie et la foresterie durable, en gardant à l'esprit que les instruments de politique générale peuvent être utilisés de manière stratégique pour créer des incitations commerciales en faveur d'une gestion responsable et durable des forêts et pour réorienter les incitations afin de stimuler les marchés et le financement verts ;

(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *invite* les Parlements membres de l'UIP à demander à leur gouvernement de prendre des mesures politiques visant à **promouvoir une consommation et une production responsables des biens liés à la forêt et à** réorienter les subventions agricoles pour inclure l'agroforesterie et la foresterie durable, en gardant à l'esprit que les instruments de politique générale peuvent être utilisés de manière stratégique pour créer des incitations commerciales en faveur d'une gestion responsable et durable des forêts et pour réorienter les incitations afin de stimuler les marchés et le financement verts ;

(Afrique du Sud)

Paragraphe 9

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à envisager d'intégrer l'objectif de zéro émission nette **dans le monde** dans les stratégies économiques, environnementales et climatiques ~~nationales~~, en réaffirmant l'objectif convenu au niveau international de limiter le

réchauffement de la planète à 1,5 °C, en grande partie par le biais de mesures ambitieuses visant à réduire le plus possible les émissions de gaz à effet de serre, à éliminer les émissions résiduelles de l'atmosphère en protégeant et en restaurant les puits naturels tels que les forêts, les sols et les tourbières, et à envisager la création de puits artificiels à l'aide de nouvelles technologies de captage et stockage du carbone (CSC), qui doivent répondre aux exigences les plus élevées en matière d'intégrité environnementale et climatique et ne doivent pas être utilisées dans le secteur de l'énergie, où des solutions ne causant aucune émission existent ;

(Égypte)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à envisager d'intégrer l'objectif de zéro émission nette dans les stratégies économiques, environnementales et climatiques nationales, ~~en réaffirmant l'objectif convenu au niveau international de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C,~~ en grande partie par le biais de mesures ambitieuses visant à réduire le plus possible les émissions de gaz à effet de serre, à éliminer les émissions résiduelles de l'atmosphère en protégeant et en restaurant les puits naturels tels que les forêts, les sols et les tourbières, et à envisager la création de puits artificiels à l'aide de nouvelles technologies de captage et stockage du carbone (CSC), qui doivent répondre aux exigences les plus élevées en matière d'intégrité environnementale et climatique et ne doivent pas être utilisées dans le secteur de l'énergie, où des solutions ne causant aucune émission existent ;

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à ~~envisager d'intégrer~~ **faire le nécessaire pour que** l'objectif de zéro émission nette **soit intégré** dans les stratégies économiques, environnementales et climatiques nationales, en réaffirmant l'objectif convenu au niveau international de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C, en grande partie par le biais de mesures ambitieuses visant à réduire le plus possible les émissions de gaz à effet de serre, à éliminer les émissions résiduelles de l'atmosphère en protégeant et en restaurant les puits naturels tels que les forêts, les sols et les tourbières, et à ~~envisager~~ **s'employer à** la création de puits artificiels à l'aide de nouvelles technologies de captage et stockage du carbone (CSC), qui doivent répondre aux exigences les plus élevées en matière d'intégrité environnementale et climatique et ne doivent pas être utilisées dans le secteur de l'énergie, où des solutions ne causant aucune émission existent ;

(Indonésie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à envisager d'intégrer l'objectif de zéro émission nette dans les stratégies économiques, environnementales et climatiques nationales, **selon qu'il conviendra**, en réaffirmant l'objectif convenu au niveau international de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C, en grande partie par le biais de mesures ambitieuses visant à réduire le plus possible les émissions de gaz à effet de serre, à éliminer les émissions résiduelles de l'atmosphère en protégeant et en restaurant les puits naturels tels que les forêts, les sols et les tourbières, et à envisager la création de puits artificiels à l'aide de nouvelles technologies de captage et stockage du carbone (CSC), qui doivent répondre aux exigences les plus élevées en matière d'intégrité environnementale et climatique et ne doivent pas être utilisées dans le secteur de l'énergie, où des solutions ne causant aucune émission existent ;

(Iran, République islamique d')

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à envisager d'intégrer ~~l'objectif de zéro émission nette~~ **les objectifs de l'Accord de Paris** dans les stratégies économiques, environnementales et climatiques nationales, en réaffirmant l'objectif convenu au niveau

international de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C, en grande partie par le biais de mesures ambitieuses visant à réduire le plus possible les émissions de gaz à effet de serre, à éliminer les émissions résiduelles de l'atmosphère en protégeant et en restaurant les puits naturels tels que les forêts, les sols et les tourbières, et à envisager la création de puits artificiels à l'aide de nouvelles technologies de captage et stockage du carbone (CSC), qui doivent répondre aux exigences les plus élevées en matière d'intégrité environnementale et climatique et ne doivent pas être utilisées dans le secteur de l'énergie, où des solutions ne causant aucune émission existent ;

(Pakistan)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

[Sans incidence sur le français.]

(République de Corée)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à envisager d'intégrer l'objectif de zéro émission nette dans les stratégies économiques, environnementales et climatiques nationales, en réaffirmant l'objectif convenu au niveau international de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C **les objectifs de l'Accord de Paris visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels**, en grande partie par le biais de mesures ambitieuses visant à réduire le plus possible les émissions de gaz à effet de serre, à éliminer les émissions résiduelles de l'atmosphère en protégeant et en restaurant les puits naturels tels que les forêts, les sols et les tourbières, et à envisager la création de puits artificiels à l'aide de nouvelles technologies de captage et stockage du carbone (CSC), qui doivent répondre aux exigences les plus élevées en matière d'intégrité environnementale et climatique et ne doivent pas être utilisées dans le secteur de l'énergie, où des solutions ne causant aucune émission existent **conservant et, le cas échéant, en renforçant les puits et les réservoirs de gaz à effet de serre, notamment les forêts, comme indiqué à l'alinéa 1 d) de l'article 4 de la CCNUCC ;**

(Fédération de Russie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à envisager d'intégrer l'objectif de zéro émission nette dans les stratégies économiques, environnementales et climatiques nationales, en réaffirmant l'objectif convenu au niveau international de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C, en grande partie par le biais de mesures ambitieuses visant à réduire le plus possible les émissions de gaz à effet de serre, à éliminer les émissions résiduelles de l'atmosphère **notamment** en protégeant et en restaurant les puits naturels tels que les forêts, les sols et les tourbières **ou au moyen de technologies d'émissions négatives telles que l'extraction directe dans l'air et la bioénergie avec captage et stockage du carbone (BESCS)**, et à envisager la création de puits artificiels à l'aide de nouvelles technologies de captage et stockage du carbone (CSC), qui doivent répondre aux exigences les plus élevées en matière d'intégrité environnementale et climatique et ne doivent pas être utilisées dans le secteur de l'énergie, où des solutions ne causant aucune émission existent ;

(Suisse)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à envisager d'intégrer l'objectif de zéro émission nette dans les stratégies économiques, environnementales et climatiques nationales, en réaffirmant l'objectif convenu au niveau international de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C **contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels**, en grande partie par le biais de mesures ambitieuses visant à réduire le plus possible les émissions de gaz à effet de serre, à éliminer les émissions résiduelles de l'atmosphère en protégeant et en restaurant les puits naturels tels

que les forêts, les sols et les tourbières, et à envisager la création de puits artificiels à l'aide de nouvelles technologies de captage et stockage du carbone (CSC), qui doivent répondre aux exigences les plus élevées en matière d'intégrité environnementale et climatique et ne doivent pas être utilisées dans le secteur de l'énergie, où des solutions ne causant aucune émission existent ;

(Thaïlande)

Paragraphe 10

Supprimer le paragraphe existant

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. *recommande* aux Parlements membres de l'UIP de renforcer les mesures visant à éliminer progressivement ~~les combustibles fossiles~~ **les centrales au charbon traditionnelles et les subventions inefficaces aux combustibles fossiles**, en particulier **pour** le lignite et le charbon, qui nécessitent souvent une exploitation forestière intensive, en gardant à l'esprit le principe défini dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, lequel établit la responsabilité commune des États pour la protection de l'environnement mondial tout en fixant des normes de conduite différentes pour les pays développés et les pays en développement, et d'orienter la politique mondiale de développement vers un soutien aux pays en développement qui prévoient de construire des centrales électriques alimentées au charbon, afin qu'ils envisagent plutôt des centrales électriques à énergie renouvelable permettant la même production d'énergie tout en préservant le climat, l'énergie, la sécurité de l'emploi et les forêts;

(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. *recommande* aux Parlements membres de l'UIP de renforcer les mesures visant à ~~éliminer progressivement les combustibles fossiles, en particulier le lignite et le charbon,~~ **supprimer graduellement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles et à faire cesser progressivement la production d'électricité à partir de charbon sans dispositif d'atténuation**, qui nécessitent souvent une exploitation forestière intensive, en gardant à l'esprit le principe défini dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, lequel établit la responsabilité commune des États pour la protection de l'environnement mondial tout en fixant des normes de conduite différentes pour les pays développés et les pays en développement, et d'orienter la politique mondiale de développement vers un soutien aux pays en développement qui prévoient de construire des centrales électriques alimentées au charbon, afin qu'ils envisagent plutôt des centrales électriques à énergie renouvelable permettant la même production d'énergie tout en préservant le climat, l'énergie, la sécurité de l'emploi et les forêts ;

(Égypte)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. *recommande* aux Parlements membres de l'UIP de renforcer les mesures visant à ~~éliminer progressivement les combustibles fossiles, en particulier le lignite et le charbon, qui nécessitent souvent une exploitation forestière intensive~~ **mettre en œuvre, selon qu'il convient, les recommandations de la COP27**, en gardant à l'esprit **saluant** le principe défini dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, lequel établit la responsabilité commune des États pour la protection de l'environnement mondial tout en fixant des normes de conduite différentes pour les pays développés et les pays en développement, et ~~d'orienter la politique mondiale de développement vers un soutien aux~~ **en soutenant les** pays en développement qui prévoient de construire des centrales électriques alimentées au charbon, afin qu'ils envisagent plutôt des centrales électriques à énergie renouvelable permettant la même production d'énergie tout en préservant le climat, l'énergie, la sécurité de l'emploi et les forêts ;

(Iran, République islamique d')

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. *recommande* aux Parlements membres de l'UIP de ~~renforcer les mesures visant à éliminer progressivement les~~ **réduire notre dépendance aux** combustibles fossiles, en particulier le lignite et le charbon, qui nécessitent souvent une exploitation forestière intensive, en gardant à l'esprit le principe défini dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ~~des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, lequel établit la responsabilité commune des États pour la protection de l'environnement mondial tout en fixant des normes de conduite différentes pour les pays développés et les pays en développement~~ **l'Accord de Paris des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, à la lumière des différentes circonstances nationales**, et d'orienter la politique mondiale de développement vers un soutien aux pays en développement qui prévoient de construire des centrales électriques alimentées au charbon, afin qu'ils envisagent plutôt des centrales électriques à énergie renouvelable permettant la même production d'énergie tout en préservant le climat, l'énergie, la sécurité de l'emploi et les forêts ;

(Japon)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. *recommande* aux Parlements membres de l'UIP de renforcer les mesures visant à éliminer progressivement les combustibles fossiles, en particulier le lignite et le charbon, qui nécessitent souvent une exploitation forestière intensive, en gardant à l'esprit le principe défini dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques **et réaffirmé dans l'Accord de Paris**, des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, lequel établit la responsabilité commune des États pour la protection de l'environnement mondial tout en fixant des normes de conduite différentes pour les pays développés et les pays en développement, et d'orienter la politique mondiale de développement vers un soutien aux pays en développement qui prévoient de construire des centrales électriques alimentées au charbon, afin qu'ils envisagent plutôt des centrales électriques à énergie renouvelable permettant la même production d'énergie tout en préservant le climat, l'énergie, la sécurité de l'emploi et les forêts ;

(Roumanie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. *recommande* aux Parlements membres de l'UIP de renforcer les mesures visant à ~~éliminer progressivement~~ **utiliser** les combustibles fossiles **de manière plus efficace et adaptée à notre époque**, en particulier le lignite et le charbon, qui nécessitent souvent une exploitation forestière intensive, en gardant à l'esprit le principe défini dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, lequel établit la responsabilité commune des États pour la protection de l'environnement mondial tout en fixant des normes de conduite différentes pour les pays développés et les pays en développement, et d'orienter la politique mondiale de développement vers un soutien aux pays en développement ~~qui prévoient de construire des centrales électriques alimentées au charbon, afin qu'ils envisagent plutôt des centrales électriques à énergie renouvelable~~ **et vers l'adoption de sources d'énergie renouvelables** permettant la même production d'énergie tout en préservant le climat, l'énergie, la sécurité de l'emploi et les forêts ;

(Fédération de Russie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. *recommande* aux Parlements membres de l'UIP de renforcer les mesures visant à éliminer progressivement les combustibles fossiles, en particulier le lignite et le charbon, qui nécessitent souvent une exploitation forestière intensive, en gardant à l'esprit le principe défini dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques **et dans l'Accord de Paris** des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, **à la lumière des différentes circonstances nationales**, lequel établit la

responsabilité commune **mais différenciée** des États pour la protection de l'environnement mondial ~~tout en fixant des normes de conduite différentes pour les pays développés et les pays en développement~~, et d'orienter la politique mondiale de développement vers un soutien aux pays en développement qui prévoient de construire des centrales électriques alimentées au charbon, afin qu'ils envisagent plutôt des centrales électriques à énergie renouvelable permettant la même production d'énergie tout en préservant le climat, l'énergie, la sécurité de l'emploi et les forêts ;

(Suisse)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. *recommande* aux Parlements membres de l'UIP ~~de renforcer les mesures visant à éliminer progressivement les~~ **d'accélérer les efforts destinés à cesser progressivement de produire de l'électricité à partir de charbon sans dispositif d'atténuation et à supprimer graduellement les subventions inefficaces aux** combustibles fossiles, en particulier **pour** le lignite et le charbon, qui nécessitent souvent une exploitation forestière intensive, en gardant à l'esprit le principe défini dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, ~~lequel établit la responsabilité commune des États pour la protection de l'environnement mondial tout en fixant des normes de conduite différentes pour les pays développés et les pays en développement~~, et d'orienter la politique mondiale de développement vers un soutien aux pays en développement qui prévoient de construire des centrales électriques alimentées au charbon, afin qu'ils envisagent plutôt des centrales électriques à énergie renouvelable permettant la même production d'énergie tout en préservant le climat, l'énergie, la sécurité de l'emploi et les forêts ;

(Thaïlande)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. *recommande* aux Parlements membres de l'UIP de renforcer les mesures visant à ~~éliminer~~ **réduire** progressivement ~~les~~ **l'utilisation des** combustibles fossiles, en particulier le lignite et le charbon, qui nécessitent souvent une exploitation forestière intensive, en gardant à l'esprit le principe défini dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, lequel établit la responsabilité commune des États pour la protection de l'environnement mondial tout en fixant des normes de conduite différentes pour les pays développés et les pays en développement, et d'orienter la politique mondiale de développement vers un soutien aux pays en développement qui prévoient de construire des centrales électriques alimentées au charbon, afin qu'ils envisagent plutôt des centrales électriques à énergie renouvelable permettant la même production d'énergie tout en préservant ~~le climat~~, l'énergie, la sécurité de l'emploi, **le climat** et les forêts ;

(Türkiye)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. *recommande* aux Parlements membres de l'UIP de renforcer les mesures visant à ~~éliminer progressivement les combustibles fossiles, en particulier le lignite et le charbon~~ **à faire cesser progressivement la production d'électricité à partir de charbon sans dispositif d'atténuation**, qui nécessitent souvent une exploitation forestière intensive, en gardant à l'esprit le principe défini dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, lequel établit la responsabilité commune des États pour la protection de l'environnement mondial tout en fixant des normes de conduite différentes pour les pays développés et les pays en développement, et d'orienter la politique mondiale de développement vers un soutien aux pays en développement qui prévoient de construire des centrales électriques alimentées au charbon, afin qu'ils envisagent plutôt des centrales électriques à énergie renouvelable permettant la même production d'énergie tout en préservant le climat, l'énergie, la sécurité de l'emploi et les forêts ;

(Viet Nam)

Paragraphe 11

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. *invite* les Parlements membres de l'UIP à redoubler d'efforts pour réduire l'utilisation du charbon de bois en tant que source d'énergie et à promouvoir d'autres solutions qui soient durables, rentables, viables, renouvelables et neutres en carbone, telles que les poêles à énergie solaire ou à granulés **et les sources d'énergie propres comme l'énergie nucléaire**, en gardant à l'esprit l'important recul des forêts et volume d'émissions de CO₂ résultant de l'utilisation du charbon de bois en tant que principale source d'énergie dans de nombreux pays en développement ayant un accès limité à l'énergie ;

(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. *invite* les Parlements membres de l'UIP à ~~redoubler d'efforts pour réduire l'utilisation du charbon de bois en tant que source d'énergie et à~~ promouvoir d'autres solutions qui soient durables, rentables, viables, renouvelables et neutres en carbone, telles que les poêles à énergie solaire ou à granulés, en gardant à l'esprit l'important recul des forêts et volume d'émissions de CO₂ résultant de l'utilisation du charbon de bois en tant que principale source d'énergie dans de nombreux pays en développement ayant un accès limité à l'énergie ;

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. *invite* les Parlements membres de l'UIP à redoubler d'efforts pour réduire l'utilisation **inefficace et dépassée** du charbon de bois en tant que source d'énergie et à promouvoir d'autres solutions qui soient durables, rentables, viables, renouvelables, **à faible taux d'émission** et neutres en carbone, telles que les poêles à énergie solaire ou à granulés, en gardant à l'esprit l'important recul des forêts et volume d'émissions de CO₂ résultant de l'utilisation du charbon de bois en tant que principale source d'énergie dans de nombreux pays en développement ayant un accès limité à l'énergie ;

(Fédération de Russie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. *invite* les Parlements membres de l'UIP à redoubler d'efforts pour réduire l'utilisation **de combustibles ligneux, notamment** du charbon de bois, en tant que source d'énergie et à promouvoir d'autres solutions qui soient durables, rentables, viables, renouvelables et neutres en carbone, telles que les poêles à énergie solaire ou à granulés, en gardant à l'esprit l'important recul des forêts et volume d'émissions de CO₂ résultant de l'utilisation du charbon de bois en tant que principale source d'énergie dans de nombreux pays en développement ayant un accès limité à l'énergie ;

(Afrique du Sud)

Paragraphe 12

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP à tenir compte des besoins et des connaissances des populations locales, notamment des habitants de la forêt, des populations tributaires des forêts et des peuples autochtones, conformément aux normes nationales en matière de gestion durable des forêts, qui font partie intégrante de la lutte contre les changements climatiques; à reconnaître que les peuples autochtones et les populations locales gèrent durablement les forêts depuis des ~~générations~~ **millénaires**, en satisfaisant leurs besoins sans pour autant compromettre les capacités des écosystèmes et des forêts dans lesquels ils vivent; à réaffirmer que les droits fonciers des peuples autochtones et des populations locales doivent être protégés comme il convient; et à souligner que la restauration des forêts préserve ~~l'habitat~~ **les territoires et les ressources** des peuples autochtones et réduit la pression exercée sur les forêts en déclin en termes d'extraction de bois de chauffage et de production de charbon de bois ;

(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

[Sans incidence sur le français.]

(Finlande)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP à tenir compte des besoins et des connaissances des populations locales, notamment des habitants de la forêt, des populations tributaires des forêts et des peuples autochtones, conformément aux normes nationales en matière de gestion durable des forêts, qui font partie intégrante de la lutte contre les changements climatiques ; à reconnaître que ~~les peuples autochtones et~~ populations **autochtones et** locales gèrent durablement les forêts depuis des générations, en satisfaisant leurs besoins sans pour autant compromettre les capacités des écosystèmes et des forêts dans lesquels ils vivent ; à réaffirmer que les droits fonciers des peuples autochtones et des populations locales doivent être protégés comme il convient ; et à souligner que la restauration des forêts préserve l'habitat des peuples autochtones et réduit la pression exercée sur les forêts en déclin en termes d'extraction de bois de chauffage et de production de charbon de bois ;

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP à tenir compte des besoins et des connaissances des populations locales, notamment des habitants de la forêt, des populations tributaires des forêts et des peuples autochtones **et d'ascendance africaine**, conformément aux normes nationales en matière de gestion durable des forêts, qui font partie intégrante de la lutte contre les changements climatiques ; à reconnaître que les peuples autochtones **et d'ascendance africaine** et les populations locales gèrent durablement les forêts depuis des générations, en satisfaisant leurs besoins sans pour autant compromettre les capacités des écosystèmes et des forêts dans lesquels ils vivent ; à réaffirmer que les droits fonciers des peuples autochtones **et d'ascendance africaine** et des populations locales doivent être protégés comme il convient ; et à souligner que la restauration des forêts préserve l'habitat des peuples autochtones **et d'ascendance africaine** et réduit la pression exercée sur les forêts en déclin en termes d'extraction de bois de chauffage et de production de charbon de bois ;

(Nicaragua)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP à tenir compte des besoins et des connaissances des populations locales, notamment des habitants de la forêt, des populations tributaires des forêts et des peuples autochtones, conformément aux normes nationales en matière de gestion durable des forêts, qui font partie intégrante de la lutte contre les changements climatiques ; à reconnaître que les peuples autochtones et les populations locales gèrent durablement les forêts depuis des générations, **en appliquant des pratiques fondées sur les systèmes de savoirs autochtones et** en satisfaisant leurs besoins sans pour autant compromettre les capacités des écosystèmes et des forêts dans lesquels ils vivent ; à réaffirmer que les droits fonciers des peuples autochtones et des populations locales doivent être protégés **et appliqués** comme il convient ; et à souligner que la restauration des forêts préserve l'habitat des peuples autochtones et réduit la pression exercée sur les forêts en déclin en termes d'extraction de bois de chauffage, **d'exploitation forestière illégale** et de production de charbon de bois ;

(Afrique du Sud)

Nouveau paragraphe 12bis

Ajouter, après le paragraphe 12, un nouveau paragraphe comme suit :

- 12bis. exhorte les Parlements membres de l'UIP à s'assurer que les pratiques de conservation des forêts et d'autres solutions climatiques fondées sur la nature soutiennent et respectent les droits inhérents des peuples autochtones concernant leurs territoires traditionnels, y compris leur droit à la consultation et à l'accommodement lorsque des mesures ou des interventions risquent d'avoir des effets préjudiciables sur eux, sur leurs terres ou sur leurs ressources ;**

(Canada)

Ajouter, après le paragraphe 12, un nouveau paragraphe comme suit :

- 12bis. exhorte les Parlements membres de l'UIP à inciter le secteur de l'éducation et les populations locales, par le biais d'une stratégie à plusieurs niveaux et d'une approche multipartite, à s'engager sur la voie du reboisement, qui est essentiel pour parvenir à une croissance économique durable et inclusive ;**

(Thaïlande)

Paragraphe 13

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. *invite* les Parlements membres de l'UIP à prendre des mesures pour renforcer leur compréhension commune des forêts, de la gestion durable des forêts et de la protection du climat, à veiller à ce que des programmes éducatifs appropriés sur les forêts soient mis en œuvre, **promus** et inclus dans les programmes scolaires, ~~à promouvoir des initiatives d'éducation auprès des~~ **pour les enfants et les jeunes**, et à associer les ~~nouvelles générations~~ **les familles et les collectivités** aux mesures de protection du climat afin qu'elles soient conscientes de la nécessité de protéger les forêts et l'environnement et des moyens de le faire, en gardant à l'esprit que ce sont les enfants et les jeunes d'aujourd'hui et de demain qui supporteront les conséquences de l'intensification des changements climatiques et qu'ils souhaitent donc s'engager activement dans la lutte contre les changements climatiques ;

(Nicaragua)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. *invite* les Parlements membres de l'UIP à prendre des mesures pour renforcer leur compréhension commune des forêts, de la gestion durable des forêts et de la protection du climat, **notamment dans une optique d'équité et de solidarité intergénérationnelles**, à veiller à ce que des programmes éducatifs appropriés sur les forêts soient mis en œuvre et inclus dans les programmes scolaires, à promouvoir des initiatives d'éducation auprès des jeunes, et à associer les nouvelles générations aux mesures de protection du climat afin qu'elles soient conscientes de la nécessité de protéger les forêts et l'environnement et des moyens de le faire, en gardant à l'esprit que ce sont les enfants et les jeunes d'aujourd'hui et de demain qui supporteront les conséquences de l'intensification des changements climatiques et qu'ils souhaitent donc s'engager activement dans la lutte contre les changements climatiques ;

(Roumanie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. *invite* les Parlements membres de l'UIP à prendre des mesures pour renforcer leur compréhension commune des forêts, de la gestion durable des forêts et de la protection du climat, à veiller à ce que des programmes éducatifs appropriés sur les forêts soient mis en œuvre et inclus dans les programmes scolaires, à promouvoir des initiatives d'éducation auprès des jeunes, ~~et~~ à associer les nouvelles générations aux mesures de protection du climat afin qu'elles soient conscientes de la nécessité de protéger les forêts

et l'environnement et des moyens de le faire, en gardant à l'esprit que ce sont les enfants et les jeunes d'aujourd'hui et de demain qui supporteront les conséquences de l'intensification des changements climatiques et qu'ils souhaitent donc s'engager activement dans la lutte contre les changements climatiques, **et à faire en sorte que des approches et des outils sensibles au genre soient adoptés afin de donner aux hommes et aux femmes des chances égales de participer à la gestion durable des forêts et d'en tirer profit, tout en veillant à ce que les jeunes soient associés à la prise de décisions en lien avec les forêts ;**

(Afrique du Sud)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. *invite* les Parlements membres de l'UIP à prendre des mesures pour renforcer leur compréhension commune des forêts, de la gestion durable des forêts et de la protection du climat, **en tenant compte des circonstances nationales et régionales**, à veiller à ce que des programmes éducatifs appropriés sur les forêts soient mis en œuvre et inclus dans les programmes scolaires, à promouvoir des initiatives d'éducation auprès des jeunes, et à associer les nouvelles générations aux mesures de protection du climat afin qu'elles soient conscientes de la nécessité de protéger les forêts et l'environnement et des moyens de le faire, en gardant à l'esprit que ce sont les enfants et les jeunes d'aujourd'hui et de demain qui supporteront les conséquences de l'intensification des changements climatiques et qu'ils souhaitent donc s'engager activement dans la lutte contre les changements climatiques ;

(Thaïlande)

Nouveau paragraphe 13bis

Ajouter, après le paragraphe 13, un nouveau paragraphe comme suit :

- 13bis invite les Parlements membres de l'UIP à placer les femmes au premier plan de toutes les initiatives visant à lutter contre la crise climatique mondiale, y compris des efforts de protection, de restauration, de boisement et de reboisement, parce qu'elles sont à la fois les plus durement touchées par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, et des protagonistes et chefs de file indispensables pour apporter des solutions justes et efficaces ;**

(Indonésie)

Paragraphe 14

Modifier le paragraphe existant comme suit :

14. *appelle* les Parlements membres de l'UIP à mettre en place des programmes visant à faire intervenir des agents de vulgarisation agricole ~~en tant qu'intermédiaires entre les chercheurs et les agriculteurs~~, afin de faire connaître les effets dévastateurs de la déforestation, de former les populations locales aux bonnes pratiques agricoles, d'encourager les agriculteurs à adopter des méthodes de culture nouvelles et améliorées, d'aider les agriculteurs dans leur prise de décisions et de veiller à ce que les connaissances pertinentes soient mises en pratique pour obtenir les meilleurs résultats possibles en matière de production durable et de développement rural, tout en soulignant la nécessité d'investir davantage dans l'agronomie dans les zones tropicales afin de pouvoir fournir des ressources telles que les semences et les nutriments, mais aussi des possibilités de formation et l'accès aux marchés ;

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

14. *appelle* les Parlements membres de l'UIP à ~~mettre en place~~ **promouvoir** des programmes **législatifs** ~~visant à faire intervenir des agents de vulgarisation agricole en tant qu'intermédiaires entre les chercheurs et les agriculteurs, afin de~~ **qui prévoient l'assistance technique nécessaire pour** faire connaître les effets dévastateurs de la déforestation, ~~de~~ former les populations locales aux bonnes pratiques agricoles,

d'encourager les agriculteurs à adopter des méthodes de culture nouvelles et améliorées, d'aider les agriculteurs dans leur prise de décisions et de veiller à ce que les connaissances pertinentes soient mises en pratique pour obtenir les meilleurs résultats possibles en matière de production durable et de développement rural, tout en soulignant la nécessité d'investir davantage dans l'agronomie dans les zones tropicales afin de pouvoir fournir des ressources telles que les semences et les nutriments, mais aussi des possibilités de formation et l'accès aux marchés ;

(Nicaragua)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

14. ~~appelle~~ **exhorte** les Parlements membres de l'UIP à mettre en place des programmes ~~mécanismes~~ **visant à faire intervenir des agents pour la fourniture de services** de vulgarisation agricole en tant qu'intermédiaires entre les chercheurs et les agriculteurs, afin de faire connaître les effets dévastateurs de la déforestation, de former les populations locales aux bonnes pratiques agricoles, d'encourager les agriculteurs à adopter des méthodes de culture nouvelles et améliorées, d'aider les agriculteurs dans leur prise de décisions et de veiller à ce que les connaissances pertinentes soient mises en pratique pour obtenir les meilleurs résultats possibles en matière de production durable et de développement rural, tout en soulignant la nécessité d'investir davantage dans l'agronomie dans les zones tropicales afin de pouvoir fournir des ressources telles que les semences et les nutriments, mais aussi des possibilités de formation et l'accès aux marchés ;

(Thaïlande)

Nouveau paragraphe 14bis

Ajouter, après le paragraphe 14, un nouveau paragraphe comme suit :

- 14bis recommande aux Parlements membres de l'UIP d'user de leurs pouvoirs législatifs pour soutenir les mesures d'incitation à l'emploi et à l'investissement dans l'économie verte en faveur des populations locales et des entrepreneurs, ainsi que pour renforcer l'équilibre du développement économique à tous les niveaux, c'est-à-dire aux niveaux des individus, des familles, des collectivités et des sociétés, afin de tendre vers des stratégies de croissance verte et vers les avantages de l'économie du partage en tenant compte des contextes sociaux, culturels et environnementaux pour l'apprentissage tout au long de la vie, la résilience et la croissance inclusive ;**

(Thaïlande)

Paragraphe 15

Modifier l'alinéa existant comme suit :

15. *enjoint* les Parlements membres de l'UIP à investir dans la recherche et le développement afin de tirer parti de techniques telles que l'hybridation d'arbres à haut rendement et à racines à croissance rapide, susceptibles de favoriser le rajeunissement et la régénération des forêts et, partant, la capacité de stockage du CO₂ et la résilience climatique, **ou de la diversification et de la mixité des essences dans les plantations forestières afin de mettre à profit les complémentarités fonctionnelles existantes entre les différentes espèces ;**

(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

15. ~~enjoint~~ **encourage** les Parlements membres de l'UIP à investir dans la recherche et le développement afin de tirer parti de techniques telles que l'hybridation d'arbres à haut rendement et à racines à croissance rapide, susceptibles de favoriser le rajeunissement et la régénération des forêts et, partant, la capacité de stockage du CO₂ et la résilience climatique ;

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

15. *enjoint* les Parlements membres de l'UIP à ~~investir~~ **allouer un budget national suffisant pour l'investissement** dans la recherche et le développement, afin de tirer parti de techniques telles que l'hybridation d'arbres à haut rendement et à racines à croissance rapide, susceptibles de favoriser le rajeunissement et la régénération des forêts et, partant, la capacité de stockage du CO2 et la résilience climatique ;

(Indonésie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

15. *enjoint* les Parlements membres de l'UIP à ~~investir~~ **promouvoir l'investissement** dans la recherche et le développement afin de tirer parti de techniques telles que l'hybridation d'arbres à haut rendement et à racines à croissance rapide, susceptibles de favoriser le rajeunissement et la régénération des forêts et, partant, la capacité de stockage du CO2 et la résilience climatique ;

(Nicaragua)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

15. *enjoint* les Parlements membres de l'UIP à investir dans la recherche et le développement afin de tirer parti de techniques telles que l'hybridation d'arbres à haut rendement et à racines à croissance rapide, susceptibles de favoriser ~~le rajeunissement et~~ la régénération des forêts et, partant, la capacité de stockage du CO2 et la résilience climatique ;

(République de Corée)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

15. *enjoint* les Parlements membres de l'UIP à investir dans la recherche et le développement afin de tirer parti, **conformément à la législation nationale**, de techniques telles que l'hybridation d'arbres à haut rendement et à racines à croissance rapide, susceptibles de favoriser le rajeunissement et la régénération des forêts et, partant, la capacité de stockage du CO2 et la résilience climatique ;

(Fédération de Russie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

15. *enjoint* les Parlements membres de l'UIP à ~~investir dans~~ **allouer des fonds pour** la recherche et le développement afin de tirer parti de techniques telles que l'hybridation d'arbres à haut rendement et à racines à croissance rapide, susceptibles de favoriser le rajeunissement et la régénération des forêts et, partant, la capacité de stockage du CO2 et la résilience climatique ;

(Thaïlande)

Paragraphe 16

Modifier le paragraphe existant comme suit :

16. *demande* aux Parlements membres de l'UIP d'intensifier leurs efforts pour promouvoir le financement et l'utilisation des technologies numériques et des services à large bande, afin de permettre aux ménages ~~ruraux~~ **situés en région rurale ou éloignée** d'accéder à des informations en ligne sur l'utilisation durable des terres et les opportunités de revenus issus de l'exploitation forestière, en gardant à l'esprit l'importance de faire connaître la nécessité d'une gestion durable des forêts ;

(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

16. ~~demande aux~~ **encourage les** Parlements membres de l'UIP ~~à~~ à intensifier leurs efforts pour promouvoir le financement et l'utilisation des technologies numériques et des services à large bande, afin de permettre aux ménages ruraux d'accéder à des informations en ligne sur l'utilisation durable des terres et les opportunités de revenus issus de l'exploitation forestière, en gardant à l'esprit l'importance de faire connaître la nécessité d'une gestion durable des forêts ;

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

16. ~~demande aux~~ Parlements membres de l'UIP ~~à~~ **de prévoir un budget national suffisant pour** intensifier ~~leurs les~~ efforts ~~pour~~ **visant à** promouvoir le financement et l'utilisation des technologies numériques et des services à large bande, afin de permettre aux ménages ruraux d'accéder à des informations en ligne sur l'utilisation durable des terres et les opportunités de revenus issus de l'exploitation forestière, en gardant à l'esprit l'importance de faire connaître la nécessité d'une gestion durable des forêts ;

(Indonésie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

16. ~~demande aux~~ Parlements membres de l'UIP d'intensifier leurs efforts pour promouvoir le financement et l'utilisation des technologies numériques et des services à large bande, afin de permettre aux ménages ruraux d'accéder à des informations en ligne sur l'utilisation durable des terres et les opportunités de revenus issus de l'exploitation forestière, **ainsi que pour diffuser des informations à ce sujet par d'autres moyens, selon les besoins**, en gardant à l'esprit l'importance de faire connaître la nécessité d'une gestion durable des forêts ;

(Ukraine)

Paragraphe 17

Supprimer le paragraphe existant

(Fédération de Russie, Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

17. *prie instamment* les Parlements membres de l'UIP de maintenir des relations pacifiques entre eux et de respecter la souveraineté des États et leur territoire, en gardant à l'esprit que les conflits violents, les guerres – **comme la guerre d'agression non provoquée et illégale de la Fédération de Russie contre l'État souverain de l'Ukraine** – et les mines peuvent entraîner la destruction et la contamination d'écosystèmes tels que les forêts, qui sont importants non seulement pour les personnes qui y vivent, mais pour l'humanité tout entière;

(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

17. *prie instamment* les Parlements membres de l'UIP de maintenir des relations pacifiques entre eux ~~et~~, de respecter la souveraineté des États et leur territoire **et de mener une action concertée et unie, en dépit des disparités politiques, économiques et sociales, pour faire cesser rapidement les guerres d'agression à travers le monde**, en gardant à l'esprit que les conflits violents, les guerres et les mines peuvent entraîner la destruction et la contamination d'écosystèmes tels que les forêts, qui sont importants non seulement pour les personnes qui y vivent, mais pour l'humanité tout entière ;

(Ukraine)

Nouveau paragraphe 18bis

Ajouter, après le paragraphe 18, un nouveau paragraphe comme suit :

18bis. *prie instamment* les Parlements membres de l'UIP de favoriser un soutien et des partenariats renforcés, notamment en ce qui concerne les ressources financières, le transfert de technologies et le renforcement des capacités, afin d'aider les pays en développement à promouvoir les écosystèmes forestiers, le boisement et l'agroforesterie durables, ainsi que le bien-être des populations ;

(Viet Nam)

Paragraphe 19

Supprimer le paragraphe existant

(Türkiye)

Paragraphe 20

Modifier le paragraphe existant comme suit :

20. ~~*invite*~~ **encourage** les Parlements membres de l'UIP à ~~communiquer au Secrétariat de l'UIP, d'ici la 150^e Assemblée, les mesures prises~~ **prendre des mesures appropriées, selon les circonstances nationales**, en vue de l'application de la présente résolution.

(Inde)